

L'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais vous remercie vivement de votre participation aux réunions d'informations organisées par vos antennes ADEFIM territoriales début juillet.

Au total, vous avez été plus de **110 entreprises** à être sensibilisées sur les grands axes de la réforme. Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et attentes.

Une **seconde réunion** vous sera proposée suite au vote de la loi qui devrait intervenir courant juillet, et à la parution des divers décrets d'application. Ce deuxième rendez-vous devrait avoir lieu courant octobre et précisera le calendrier et l'aspect opérationnel de mise en œuvre de cette réforme. Nous vous tiendrons informés des dates – **NE LE RATEZ PAS !!!**

Vos Conseillers Formation se tiennent à votre écoute, pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à les contacter. Mais en attendant, petite séance de rattrapage au travers de cette newsletter et en consultant le [support diffusé](#) sur le site de l'ADEFIM Nord Pas-de-Calais.



Une Gouvernance repensée : Création de France Compétences

- Répartiteur unique vers les différents acteurs des fonds collectés
- Entité de régulation
- Réforme du système de certifications
- Mise en place d'une assurance qualité
- Contrôle de la gestion des Opérateurs de Compétences.



Du plan de formation au plan de développement des compétences

- Nouvelle définition de l'action de formation
- Simplification
- Suppression des 2 catégories
- Meilleure prise en compte des nouvelles modalités d'acquisition des compétences



Des OPCA aux Opérateurs de Compétences (OC)

- Disparition des OPCA courant 2019 pour devenir des OC.
- OC agréé désigné par la branche
- Réorientation et nouvelles missions :
 - * Service de proximité TPE-PME
 - * Financement de l'alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage)
 - * Appui technique aux branches (GPEC et certifications)
 - * Mutualisation financière plan entreprises de moins de 50 salariés...



D'une contribution unique à un collecteur unique

0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 11 salariés
OU
1% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 11 salariés
+ Contribution CPF CDD (1% MSB CDD)
+ Taxe d'apprentissage 0,68%
Collecte **mensuelle** par l'**URSSAF** au plus tard en 2021 au titre de l'année N

Un CPF rénové et désintermédié

- Monétisation du Compte Personnel de Formation
- Gestion par la Caisse des Dépôts et Consignations
- Suppression des listes d'éligibilité
- Mise à disposition de l'application CPF
- Fin du FONGECIF au 31 décembre 2019 au profit du CPF de transition.

L'adoption définitive du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est prévue dans le courant de l'été, pour une mise en application dès janvier 2019.

Ci-dessous les acteurs au cœur de cette réforme systémique

- **France compétences** est la nouvelle agence nationale composée de plusieurs collèges qui régulera la formation professionnelle.

- **L'URSSAF** se substituera aux ADEFIM et autres collecteurs pour la collecte unique et automatique de la contribution à la formation professionnelle et de la part destinée au financement de l'apprentissage (1^{ère} collecte prévue en 2021).

- **Les Opérateurs de Compétences « OC »**, issus de la transformation des OPCA courant 2019 assureront de nouvelles missions et assureront la transition sur l'aspect collecte en 2019 et 2020.

- **La Caisse des Dépôts et Consignation** verra ses missions s'étoffer dans le cadre du CPF rénové.

→ AGENDA 2018

L'ADEFIM NPDC sera fermée pour les congés d'été du **lundi 6 août au vendredi 17 août 2018 inclus. Bonnes vacances à tous !**

Commission de validation des dossiers ADEC :

- 7 septembre (pour les dossiers déposés au 19 juillet)
- 5 octobre (dépôt des dossiers pour le 20 septembre).

→ Actions collectives

Nous vous rappelons que des actions collectives seront mises en place vers le mois d'octobre sur les différents territoires. Les informations pratiques vont être communiquées dès que possible.

Pour mémoire, une action collective est une action de formation à destination des **salariés des petites et très petites entreprises du territoire** avec des tarifs négociés.

C'est un dispositif « clés en main » pour l'entreprise qui permet de faciliter l'accès des salariés aux dispositifs de formation.

→ L'ADEFIM NPDC évolue...

Nous avons le plaisir de vous informer de la nomination de Sabah RAKI au poste de Responsable d'Antenne du territoire Grand Hainaut. Elle prend la relève de Christophe LAFON qui a quitté l'ADEFIM le 30 mai dernier pour un autre projet professionnel.

Une Conseillère Formation a rejoint l'équipe de l'antenne Grand Hainaut le 23 juillet dernier.

Vous pouvez être assurés de l'implication de toutes les équipes dans les relations privilégiées qui nous unissent.